Question orale de Madame Helena Ruiz Fabra : Suites de la séance d'information "L'énergie, on la partage ! :

Le 10 juin 2026, la commune d'Etterbeek a organisé, avec le soutien de Bruxelles Environnement, une séance d'information intitulée « L'énergie, on la partage ! », consacrée au partage et aux communautés d'énergie.

Je tiens tout d'abord à remercier les services communaux pour l'organisation de cet événement, qui était particulièrement intéressant, bien organisé et accueillant. Les exemples concrets de projets présentés, ainsi que l'intervention de Bruxelles Environnement, ont permis de mieux comprendre les opportunités offertes par le partage d'énergie.

Cette initiative a suscité un réel intérêt et soulève naturellement la question des suites que la commune entend y donner.

En outre, la Note d'orientation politique (NOP) 2024-2030, dans son chapitre consacré à la transition écologique, prévoit notamment :

« Appui aux communautés d'énergie via le rôle du subsidiologue communal. »

Au regard de cet engagement, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

1. Quelles actions concrètes la commune prévoit-elle à la suite de cette séance d'information afin de favoriser le développement du partage d'énergie et des communautés d'énergie sur le territoire d'Etterbeek ?

2. Comment le Collège entend-il mettre en œuvre l'engagement repris dans la NOP relatif à l'« appui aux communautés d'énergie via le rôle du subsidiologue communal » ? Quel sera concrètement le rôle du subsidiologue et quels services ou accompagnements seront proposés aux citoyens, aux copropriétés, aux associations et aux entreprises souhaitant développer une communauté d'énergie ?

3. Le Collège prévoit-il d'adopter un dispositif financier à afin de soutenir les ménages, copropriétés et autres acteurs locaux dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique et soutien aux installations photovoltaïques afin de favoriser la production locale d'électricité renouvelable et le développement des communautés d'énergie ?

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

J'ai eu différents contacts avec différents fonctionnaires. J'étais présent évidemment, vous aussi sans doute lors de la réunion.

Donc contact pris avec le Cabinet, il semble qu'il y ait un trou quand on soutient des communautés d'énergie. Mais un marché spécifique pour la désignation du facilitateur va se relancer tout prochainement, je parle donc au niveau régional, et ça, c'est une bonne nouvelle. Il y aura alors donc un nouveau facilitateur pour les communautés, même si on ne sait pas très bien quand cela va se mettre en place.

Ceci dit, certains facilitateurs dépendent du ministre Ans Persoons.

On doit aussi écrire et reprendre d'autres contacts pour comprendre comment ça va fonctionner puisque nous, on avait organisé ça en synergie et en accord avec, vous étiez sans doute présente, cette jeune dame très compétente qui est venue faire un exposé là, mais qui venait du côté régional,

Le fonctionnaire climat m'indique que pour nous les facilitateurs les plus intéressants sont, bâtiment durable, copropriété, air Climat, Énergie. Cela devrait aussi dépendre de Ans persoons, donc les éléments que je peux tenter de porter à votre connaissance, c'est que, donc :

On a organisé cette réunion d'information le 10 juin qui a suscité un vif intérêt. La soirée a été l'occasion de découvrir le partage d'énergie sous ses différentes formes : le partage au sein d'un même bâtiment, avec notamment le témoignage concret d'un citoyen etterbeekois partageant l'énergie produite par ses panneaux photovoltaïques au sein de sa copropriété, ainsi que les interventions des communautés d'énergie « Énergie Solidaire du Balai » et « Illuminons Notre Quartier ». Actives en dehors du territoire de la commune, ces initiatives constituent néanmoins une source d'inspiration précieuse pour les Etterbeekoises et les Etterbeekois.

Pour rappel, à Etterbeek, 13 projets de partage sont déjà actifs, principalement au sein d'un même bâtiment. En revanche, aucune communauté d'énergie n'a encore vu le jour. Une communauté d'énergie étant avant tout un projet citoyen, le rôle d'une Commune peut notamment consister à informer, encourager et mettre en réseau les citoyens avec les différents acteurs du partage, notamment les services d'accompagnement au niveau régional. L'objectif est de favoriser non seulement l'émergence de nouveaux projets, mais aussi, et surtout, leur pérennité dans la durée.

Lors de la soirée du 10 juin, un facilitateur régional « partage et communautés d'énergie », mandaté par Bruxelles Environnement, a présenté les aspects techniques et le cadre légal, ainsi que les avantages et les points d'attention liés au partage d'énergie. De l'explication des modèles possibles à la rédaction des conventions, en passant par les démarches auprès de Sibelga, les facilitateurs offrent un accompagnement professionnel aux citoyens, copropriétés, associations ou groupes de voisins souhaitant se lancer dans un projet de partage. Cet accompagnement est gratuit tant pour les citoyens que pour les pouvoirs publics invitants les facilitateurs à intervenir lors d'événements communaux.

Concernant le rôle du subsidiologue communal et les projets subsidiés.

Le subsidiologue communal n'a pas vocation à accompagner directement les citoyens dans la création de projets de partage ou de communautés d'énergie. Son rôle consiste à identifier, assembler et mobiliser les moyens et les sources de financement permettant de renforcer durablement les capacités d'action de l'administration communale. Conformément aux orientations de la Note d'Orientation Politique, celui-ci travaille en étroite collaboration avec les services opérationnels afin de transformer les priorités politiques en projets financés.

Dans le domaine de l'énergie, cette démarche s'est notamment concrétisée par l'obtention du subside RENOLAB.ID pour le projet Renov'Ett, aujourd'hui en cours de mise en œuvre. Un point à l'ordre du jour du Conseil communal de ce soir vise notamment à valider le règlement d'un appel à candidatures qui permettra de recruter des citoyens volontaires souhaitant bénéficier d'une dynamique de rénovation collective encadrée par la Commune. Ce projet, qui cible les copropriétés et les propriétaires de maisons de rapport, comprend également un volet consacré à l'intégration du partage et des communautés d'énergie dans les projets de rénovation.

Plus largement, Renov'Ett et d'autres projets subsidiés contribuent à renforcer et à structurer le Service Climat de la commune, afin de constituer progressivement une équipe disposant des compétences et du temps nécessaires pour développer de nouvelles missions au bénéfice des habitants.

Concernant l'accompagnement des citoyens

Pour l'accompagnement concret des citoyens souhaitant développer un projet de partage ou de communauté d'énergie, la Commune s'appuie sur les dispositifs existants, en particulier sur le Facilitateur « partage et communautés d'énergie » de Bruxelles Environnement, tout en mobilisant progressivement les compétences en interne.

Il convient toutefois de noter que les services du Facilitateur régional « Partage et Communautés d'énergie » sont actuellement à l'arrêt, et ce depuis l'été 2026, à la suite de la fin du marché public qui liait le prestataire à la Région. La Commune a pris contact avec le cabinet ministériel compétent en la matière afin d'obtenir davantage de précisions à ce sujet. Un marché spécifique pour la désignation du facilitateur communautés sera relancé prochainement, son attribution étant prévue pour début 2027.

Ce service permettait d'offrir gratuitement aux citoyens de toute la Région un accompagnement spécialisé et de qualité, ainsi qu'une présence précieuse lors des événements organisés par les Communes.

Nous espérons que ce service pourra à nouveau être accessibles aux citoyens au plus tôt et dès le début de l'année 2027.

Compte tenu de cette période actuelle de transition et d'indisponibilité temporelle d'un facilitateur, il ne nous semble pas opportun de prévoir, à ce stade, la création d'un régime communal spécifique de primes ou de remboursement de frais destiné à financer directement les investissements liés aux projets de partage ou aux communautés d'énergie.

Cette position s'explique notamment par :

la pertinence d'un soutien régional, ainsi que par l'efficacité et les économies d'échelle que permet un accompagnement centralisé à l'échelle de la Région. Celui-ci permet notamment de mutualiser l'expertise nécessaire et d'éviter à chaque commune de devoir recourir individuellement à une expertise externe, avec la charge administrative et les coûts que cela peut engendrer.

Par ailleurs, les principaux freins rencontrés par les citoyens souhaitant constituer une communauté d'énergie relèvent davantage de la complexité technique, du cadre légal et du caractère bénévole de l'engagement des participants que de la disponibilité de moyens financiers. Ce sont précisément ces difficultés que l'accompagnement proposé par le Facilitateur régional permettait de lever, en apportant une expertise et un soutien adaptés aux porteurs de projets.

En conclusion, la stratégie communale consiste prioritairement à structurer un accompagnement de qualité, à orienter les porteurs de projets vers les dispositifs existants, tout en renforçant progressivement ses capacités internes, plutôt qu'à mettre en place un mécanisme communal d'aide financière directe. Si des opportunités de financement complémentaires devaient apparaître à l'avenir, le subsidiologue aurait précisément pour mission d'en analyser la pertinence et d'évaluer les possibilités de les mobiliser au bénéfice des politiques communales.

Concrètement, la séance d'information du 10 juin dernier sera notamment suivie par l'organisation d'un Forum de la Rénovation, à l'hiver 2026. Dans l'attente de la désignation d'un nouveau facilitateur régional, notre Service Climat explore la possibilité d'inviter ponctuellement des experts du partage et des communautés d'énergie afin de continuer à informer les participants.

Madame Fabra :

Alors si je comprends bien, les copropriétés ou les voisins à Etterbeek, doivent se tourner vers Bruxelles environnement et le renouvellement de son contrat cadre pour avoir accès aux facilitations.

Au niveau communal, actuellement, il y a aucun service ou support qu'on peut recevoir pour la constitution de notre Communauté de partage d'énergie.

Monsieur le Bourgmestre :

Donc les citoyens peuvent s'adresser ou au service communal, qui existe, qui pourra éventuellement éclairer dans la mesure du possible les citoyens ou en tout cas faire le relais aussi avec le service régional puisqu'on attend que le facilitateur soit réinstallé, et on estime que ce serait assez idiot que chaque commune doive développer un service spécifique qui ferait quand même 19 fois la même chose alors que le fait d'avoir notamment cette dame-là, qui était venue dans différentes communes, ça permet chaque fois, avec une

compétence qui est supérieure, je dirais de par la réitération des réunions, on aurait dû faire la réunion sans elle, cette réunion n'aurait pas été aussi efficace., ça ça paraît certain.

Madame Fabra :

Excuse-moi de poser la question, mais au niveau communal, dans la législature précédente, il y avait encore une partie du budget communal qui était destiné à la rénovation et dont vous avez parlé, dans le cadre d'un forum allait avoir lieu, en complément aux primes qu'on recevait de la région, 10% ajouté aux 10% par la commune.

Alors ces primes communales sont aussi annulés pour cette législature, de la même manière que les primes régionales ?

Monsieur le Bourgmestre :

Alors je ne sais pas si vous parlez d'année budgétaire ou de législature, ce n'est pas la même chose.

…… discussions inaudibles »

Non mais ça c'est une technique que moi j'avais proposé au collège pour pouvoir donner beaucoup en travaillant peu. C'était sélectionner les primes qui nous paraissaient intéressantes qui sont gérées par la région, et quand la région a géré le dossier et validé le dossier, nous on ajoutait un complément financier pour encore augmenter la prime, mais ça ne coûtait pas en personnel.

On doit refaire des arbitrages budgétaires, comme vous le savez, pour le futur, rien ne dit qu'on ne va pas réinstaurer ça, mais il faudra voir encore un peu ce qui existe ou ce qui existera plus au niveau de la région. Mais la technique avait fait ses preuves et donc l'intérêt pour nous, c'est de pouvoir donner efficacement de l'argent sans devoir, ou engager ou former les fonctionnaires et sans devoir contrôler les dossiers.

Donc, il n'est pas du tout certain qu'on ne réinstaure pas cela.

Question orale de Monsieur Thibault Deleixhe - soutien aux parents d'enfants scolarisés dans des établissements communaux dans l'acquisition de fournitures scolaires.

Monsieur le Bourgmestre,

Madame l'échevine de l'Enseignement,

Mesdames et messieurs les échevines et échevins,

Chers collègues,

Dans sa note d'orientation politique 2025-2027, la majorité communale affirmait son ambition de développer une école inclusive, ambitieuse et humaine et professait vouloir lutter contre les inégalités qui affectent les enfants et leurs familles.

Cette ambition est d'autant plus importante que les dépenses liées à la scolarité continuent de peser sur de nombreux ménages. Depuis 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a progressivement renforcé la gratuité des fournitures scolaires dans l'enseignement fondamental. Le dispositif mis en place sous la précédente législature représentait un budget annuel de 24,2 millions d'euros et une intervention d'environ 77 euros par élève concerné. L'actuel gouvernement a maintenu le principe de la gratuité tout en modifiant son financement, l'enveloppe spécifique étant ramenée à environ 11 millions d'euros et l'intervention à quelque 29 euros par élève.

Dans ce contexte, je souhaiterais connaître l'action entreprise par la commune d'Etterbeek en sa qualité de pouvoir organisateur.

Plus précisément :

- Les dotations et subventions mises à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles suffisantes pour garantir une gratuité effective dans les établissements scolaires de notre commune ?

- Les parents des écoles communales reçoivent-ils encore des listes d'achats de matériel scolaire à financer eux-mêmes ? Si oui, pour quels niveaux d'enseignement et pour quels types de fournitures ?

- Existent-ils des différences dans les montants de fournitures scolaires réclamés par les établissements dont la commune est pouvoir organisateur ?

- La commune complète-t-elle ces moyens par des financements propres ou par d'autres dispositifs de soutien aux familles ? Si oui, ce soutien est-il uniforme dans les écoles communales ?

- Une évaluation des coûts restant à charge des parents a-t-elle été réalisée ?

- La commune envisage-t-elle, à l'horizon de la présente législature, de tendre vers une prise en charge renforcée des fournitures scolaires dans l'ensemble de ses établissements ?

En vous remerciant, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'échevine de l'Enseignement, ainsi que les membres de vos services qui seraient amenés à se pencher sur ces questions, pour les éclairages que vous voudrez bien nous apporter à cet égard.

31/1 avenue des Casernes 1040 Etterbeek | secretariat@etterbeek.brussels

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Ma réponse ne va pas clore le débat on pourra, on pourra y revenir.

Dans notre note de politique générale, la majorité communale a confirmé vouloir continuer à lutter contre des inégalités qui affectent les enfants et les familles.

Vous ne savez sans doute pas que j'ai commencé ma carrière dans cette commune comme premier échevin chargé de l'enseignement.

Que mon premier combat a été de faire en sorte que tous les élèves puissent disposer d'un matériel scolaire de qualité. Que j'avais reçu des parents qui m'avaient remis, je me rappellerai toute ma vie un manuel scolaire de mathématiques qui était à ce point ancien ; que non seulement toutes les pages se détachaient, mais qu'en plus, comme un vieux parchemin, il s'est limé complètement. Et donc ce manuel de mathématiques. Je l'ai jeté, posé sans beaucoup de ménagement sur la table du collège pour montrer aux membres du collège que ce n'était pas digne de traiter les enfants de cette manière. Nous avons dès lors, à l'époque, mais c'était en franc belge, je peux me tromper sur le chiffre, mais je pense qu'on avait rajouté 3.000.000€ de francs belges au budget pour l'achat du matériel scolaire des enfants.

Donc nous sommes, et je suis particulièrement sensible à cette situation, cela aussi en fonction de mon propre parcours personnel.

Et donc mettre à disposition des enfants des matériels scolaires de qualité est un moyen d'action parmi d'autres que nous continuons à utiliser.

Le fonctionnement normal des écoles répond à une obligation de décrétal, le décret « Mission » du 24 juillet 97, le décret du 14 mars 2019 sur la gratuité de l'enseignement.

Seules certaines fournitures minoritaires sont encore demandées par les écoles aux parents dans les conditions où le pouvoir subsidiant l'autorise.

Peut-être savez-vous que la Communauté française avait pris une disposition qui était évolutive avec le temps, première année, 2ème année, 3ème année, 4ème année, 5ème année et puis6ème année ça s'est arrêté.

Par rapport à la situation en 6ème primaire, nous demandons encore aux parents, de manière très minoritaire, pour des classes de 6ème primaire dans 2 de nos écoles, mais la liste des fournitures est très restreinte, et pour l'ensemble des 2000 autres écoliers l'ensemble du matériel est mis à disposition.

Donc on va veiller pour l'année prochaine, à corriger cet aspect parce qu'on n'est pas toujours au courant de la finesse de ce qui se passe dans chaque école et de l'autonomie du directeur ou des enseignants qui demandent ou non certaines choses.

Notre volonté est que pour les 6ème primaires, tous les enfants, quelles que soient des écoles, soient traités dans notre réseau de la même façon, évidemment. Mais bon, ce n'est extrêmement pas grand-chose, mais le principe doit être respecté.

Alors une intervention est demandée pour les manuels. Cette intervention est facultative, donc les parents sont libres de dire oui ou de dire non. Une réflexion est menée avec les enseignants sur ces manuels parce que la plupart sont assez coûteux et on s'interroge sur leur utilité absolue.

Pour le collège, assurer un enseignement de qualité pour tous, c'est une des missions premières d'un service public et nous continuerons à y participer sans diminution de volonté.

Monsieur Deleixhe :

Je vous remercie beaucoup pour ces précisions.

Concernant la 5ème année, j'ai un ancien collègue ici qui pourra en témoigner, je pense que ce qui avait été convenu à l'époque, c'était de de mettre en place un dispositif qui soit budgété dans le cadre temporel d'une législature et donc il avait été laissé au suivant le soin de prolonger ou pas cette politique en faisant une étude des moyens disponibles, voilà.

Mais donc je retiens que, effectivement pour l'instant il y a une forme de disparité dans le matériel qui est demandé au sein des différents établissements mais qui a une volonté d'harmonisation.

Monsieur le Bourgmestre :

Il faut bien écouter, c'est très minime, ça concerne une seule école et c'est minime, on ne parle pas de grand-chose comme matériel.

Monsieur Deleixhe :

Merci de la précision.

J'entends que l'intervention est demandée pour les manuels avec une réflexion sur leur utilité car ils sont coûteux.

Si je peux juste avoir un appel, c'est peut-être de ne pas être trop parcimonieux non plus sur la façon dont on intervient dans le type de manuels qui sont mis à disposition des élèves étant entendus que on peut s'inquiéter des tests PISA, on peut en avoir différentes lectures, et cetera, mais une, une certitude, c'est que si jamais il y a bien un secteur qui mérite une forme d'investissement de notre part et de garantir un matériel suffisant ou minimal, c'est bien celui de l'enseignement, mais je ne doute pas que vous agirez avec sagesse en la matière.

Etterbeek

Conseil communal du 14 septembre 2026

Question orale de Madame Anne Vandersande relative à la miction sauvage.

Monsieur le Bourgmestre,

Un article publié le 20 août dernier dans *La Libre Belgique*, consacré aux mesures prises par différentes communes bruxelloises face aux nuisances liées à la miction dans l'espace public, a remis en lumière une problématique qui concerne directement la qualité de nos espaces publics.

Ces nuisances, lorsqu'elles sont constatées, peuvent en effet avoir des conséquences en matière de propreté, d'odeurs, de salubrité et, plus largement, sur le cadre de vie des habitants et des usagers de l'espace public.

À Etterbeek, cette question peut notamment se poser dans certains secteurs particulièrement fréquentés, ainsi qu'à l'occasion de manifestations ou d'événements rassemblant un nombre important de personnes.

En tant que commune attentive à la qualité de son espace public, Etterbeek a déjà développé différentes réponses qui combinent prévention, sensibilisation, propreté et partenariat avec les acteurs locaux.

Je pense notamment au réseau Dropl'Ett, mis en place depuis 2023, qui permet, grâce à des établissements partenaires, de faciliter l'accès du public à des points d'eau et, selon les établissements, à des sanitaires.

Cette démarche illustre l'intérêt d'une approche fondée sur la proximité et sur la mobilisation des acteurs présents sur le territoire, plutôt que sur une réponse exclusivement répressive.

Il me semble également important de ne pas dissocier cette problématique des situations de grande précarité ou de sans-abrisme que nos services peuvent être amenés à rencontrer dans l'espace public.

Dans ces situations, la qualité de l'espace public doit pouvoir être préservée tout en veillant à ce que les personnes concernées puissent, lorsque cela est nécessaire, être identifiées, rencontrées et orientées vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement appropriés, notamment en collaboration avec le CPAS et les acteurs spécialisés.

Dans ce contexte, Monsieur le Bourgmestre, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Quelle est aujourd'hui l'approche mise en œuvre par la commune pour prévenir et limiter les nuisances liées à la miction dans l'espace public, notamment dans les secteurs ou à certaines périodes connaissant une fréquentation plus importante ?

2. Quelles actions de sensibilisation et de prévention sont déployées par les services communaux, et comment celles-ci sont-elles adaptées aux différents contextes, notamment lors des manifestations et événements ?

3. Quel bilan le Collège tire-t-il du réseau Dropl'Ett depuis sa mise en place en 2023 ? Le dispositif répond-il aux objectifs qui lui étaient assignés et la commune envisage-t-elle de poursuivre son développement en partenariat avec les établissements du territoire ?

4. Comment la commune travaille-t-elle avec les organisateurs d'événements et les différents acteurs de terrain afin d'anticiper les problématiques liées à la forte fréquentation de certains espaces publics et de préserver leur propreté et leur salubrité ?

5. Comment les services communaux assurent-ils le suivi des situations constatées sur le terrain, depuis le signalement jusqu'à l'intervention des équipes de propreté et, lorsque cela s'avère nécessaire, à la mobilisation d'autres intervenants ?

6. Enfin, lorsqu'une situation de grande précarité ou de sans-abrisme est rencontrée dans l'espace public, comment s'organisent le relais et l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement existants, notamment avec le CPAS et les services spécialisés ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Merci beaucoup pour votre interpellation Madame, qui est comme d'habitude, argumentée, documentée et précise.

Les membres écolos du Conseil qui étaient membres du Collège, se rappelleront de la discussion qu'on a eue à ce sujet, qui était un peu prémonitoire avec les épisodes climatiques qui ont eu lieu depuis lors qui étaient prévus mais qui n'avaient pas encore eu lieu.

Je dis cela parce qu'on avait essayé de prévoir des points d'eau, des fontaines, la création de canalisations sur le territoire, pour augmenter la possibilité pour les citoyens de se fournir gratuitement en eau à différents points dans la commune. On avait dû renoncer parce que les coûts de l'installation, de fonctionnement et d'entretien étaient très importants. Et dès lors, on a inventé un système qui n'existe pas ailleurs je pense, et qui partait de la connaissance qu'en France, la carafe d'eau est institutionnalisée partout et qu'on peut toujours demander de l'eau du robinet fraîche partout et l'obtenir gratuitement, que la commune renommée dit que si tu dois faire pipi ou a un besoin pressant, tu peux toujours demander dans un café ou dans un restaurant de pouvoir le faire. Sauf que dans la réalité, ce n'est pas comme ça.

Et donc on a lancé avec l'Echevin Aziz Es et le service du développement économique et commercial, une mise à disposition gratuite de toilettes et l'accès à l'eau potable. Le dispositif réunit actuellement 31 commerces qui sont répartis sur le territoire communal. Sur Chasse-Saint Antoine 14, sur Jourdan -Van Meyel 8, sur Thieffry-Volontaires 5, sur Mérode-Saint Pierre 4. Une évaluation a lieu avec les partenaires. Les retours sont pour l'ensemble positifs.

Il est utilisé par les passants, par les visiteurs, par les clients ou aussi par les personnes sans domicile fixe. Vous aurez vu qu'il y a donc un autocollant qui est apposé sur la vitrine qui montre que le commerce est partenaire. Aziz et moi, on avait un peu la crainte que des commerçants renoncent avec le temps parce qu'évidemment, si on retrouve les toilettes dans un état indescriptible et qu'il faut tout nettoyer à plusieurs reprises et qu'il n'y a aucun respect, ça pouvait ne pas durer. On n'a pas eu ça jusqu'à présent, ça il faut quand même le dire. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais on a une prime qui est donnée pour ceux qui donnent accès et à l'eau et aux toilettes. Je ne sais plus combien c'est par an. Tu te rappelles ? Combien ? 1000 pour les 2 ? Oui c'est ça 1000€ par an. Merci. 700 pour les WC et 300 pour l'eau.

Donc cette initiative-là, on la continue, elle est efficace, elle permet de soulager. J'ai encore rencontré un nouveau commerçant qui s'est installé place Jourdan et qui a décidé d'être partenaire, qui a trouvé ça sympa et by the way, ça peut aussi créer une clientèle complémentaire parce que ce n'est pas désagréable de pouvoir rentrer dans un commerce, de pouvoir bénéficier des toilettes. Peut-être qu'après, en sortant, on boit un café ou un thé ou une eau, éventuellement en bouteille.

Le service de prévention, évidemment, oriente les personnes : les gardiens de la paix, les éducateurs, les travailleurs sociaux de rue attachent de l'importance aux personnes en vulnérabilité. Créer du lien, les orienter dans les endroits qui conviennent, favoriser l'accès aux soins, ça se fait.

Je peux vous dire que moi, depuis que je siège au collège et pas depuis hier, je me rappelle d'un seul cas où une personne avait reçu une sanction administrative communale pour avoir uriné sur la place publique, un seul cas qui avait été sanctionné. Parce qu'il y a eu un autre cas qui n'a pas été sanctionné parce que la personne a pu produire à cet effet un certificat médical indiquant qu'elle avait été opérée - s'agissant d'un homme - et que dans le temps qui suivait, 2 mois après son intervention chirurgicale, il n'arrivait plus à se retenir dans des délais suffisants. Et donc compte tenu de ça, évidemment, on a supprimé la sanction administrative. Je rentre dans les détails, mais comme ça je réponds aux questions qui ont été posées et je pense que le diable surgit des détails.

Alors le service d'animation veille aussi dans sa grande sagesse avec la police et avec les organisateurs dans les grands événements, à prévoir des toilettes en suffisance. Et donc c'est une obligation que l'on impose dans les conditions de délivrance de l'autorisation de l'événement, qu'il soit petit ou grand et en nombre suffisant. On pense évidemment aussi à l'alimentation en eau, que ce soit pour « les 20 km de Bruxelles », que ce soit pour « Je cours, pour ma forme », etc. Donc tout ça est assez routinier. Et donc collaboration entre la prévention, les animateurs, le service de l'animation, les gardiens de la paix, les organisations d'événements, le service économique et commercial et le plan propreté.

Évidemment, le plan propreté tout le long de l'année s'adresse à des publics sous influence, des gens qui ont bu, des sans-abris, des personnes qui sont désorientées, des drogués et puis alors, il y a les personnes qui courent dans les parcs, qui courent sur les trottoirs.

Au cinquantenaire, l'aspect festif. Là, je voulais dire aussi, on lutte avec les organisateurs pour que les événements soient limités autant que possible, pour que des facilités sanitaires soient prévues, sinon on n'accorde pas l'autorisation.

En matière de répression, les inspecteurs de propreté procèdent ponctuellement des interpellations en flagrant délit. Les agents patrouillent en civil, adaptent leurs horaires durant la période estivale, une attention plus particulière est accordée au lieu de consommation de nourriture et de boissons.

Majoritairement, le public concerné est évidemment insolvable. Et donc dans ce cadre-là, c'est aussi de la discussion, de l'explication, de la persuasion.

On espère comme ça, Madame Vandersande, avoir pu un peu vous éclairer sur ce problème qui n'est pas romantique, mais qui est important.

Madame Vandersande :

Merci pour vos réponses Monsieur le Bourgmestre.

Question d'actualité Audrey Petit - Nuisances sonores autour du nouveau magasin Action

Nuisances sonores autour du nouveau magasin Action

Nous avons été interpellés par plusieurs habitants de la rue Général Fivé concernant des nuisances sonores autour du nouveau magasin Action situé chaussée de Wavre 814.

La rue Général Fivé est utilisée pour les livraisons et opérations de déchargement du magasin. Or, il s'agit d'une rue à dominante résidentielle, à la différence de la chaussée de Wavre, plus commerçante.

À plusieurs reprises, des livraisons ont eu lieu à des horaires particulièrement matinaux, parfois dès 4h30, y compris le samedi, occasionnant du bruit et donc d'importants désagréments pour les riverains. Les horaires semblent avoir été quelque peu adaptés dernièrement, mais ce vendredi encore, les livraisons ont débuté dès 7h du matin.

Nous avons retrouvé, dans le dossier d'urbanisme relatif au magasin, la mention d'un accès au parking couvert voisin par la rue Général Fivé. Cette situation suscite donc des inquiétudes chez plusieurs riverains quant au caractère temporaire ou pérenne de ces livraisons de ce côté du commerce.

Dans ce contexte, pourriez-vous nous confirmer :

1. si l'utilisation de la rue Général Fivé pour les livraisons et opérations de déchargement est bien autorisée dans le cadre du permis relatif au commerce, et quelles sont les conditions et horaires exacts applicables ;

2. si cette zone de livraison est prévue de manière pérenne ou si une réorganisation est envisagée afin de privilégier les livraisons du côté de la chaussée de Wavre, davantage adaptée à l'activité commerciale ;

3. s'il existe des mesures que la Commune peut prendre afin de limiter spécifiquement les nuisances sonores pour les riverains, en particulier tôt le matin et le week-end ?

Merci beaucoup pour vos éclaircissements.

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Donc j'en viens alors finalement à Madame Audrey Petit qui a donc constaté qu'un magasin « Action » s'était ouvert dans le quartier de la chasse, et qui dépose une question d'actualité. Je ne sais pas si c'est suite à des parutions Facebook ou des choses pareilles, parce qu'en tout cas, les services n'ont reçu aucune plainte par les voies classiques.

Madame Petit :

Non, ce sont des habitants qui nous ont contactés, on a été interpellés par des habitants de la rue du Général Fivé concernant des nuisances sonores autour de l'ouverture de ce magasin « Action » chaussée de Wavre et donc en effet, la rue Général Fivé a été utilisée et est utilisée, pour des livraisons et opérations de déchargement du magasin. Et il s'agit plutôt d'une rue à destination résidentielle, par opposition à la rue juste à côté, la chaussée de Wavre, qui est plus commerçante. Et c'était ça l'objet des interpellations qu'on a recueillies. Des livraisons ont eu lieu à des horaires particulièrement matinaux, parfois dès 4h30 du matin apparemment, et le samedi, occasionnant bien sûr du bruit et donc d'importants désagréments pour les riverains.

Depuis, les horaires semblent avoir quelque peu été adaptés mais encore dernièrement, ce vendredi notamment, les livraisons avaient lieu dès 7h du matin. On a retrouvé dans le dossier d'urbanisme notamment relatif au magasin, la mention d'un accès autorisé au parking voisin par la rue du Général Fivé et donc cette situation suscite bien sûr des inquiétudes de la part des riverains de la rue à côté.

Dans ce contexte, est-ce que vous pourriez nous éclairer par rapport à plusieurs éléments ?

- Est-ce que vous pourriez nous confirmer que l'utilisation de la rue Général Fivé pour les livraisons et opérations de déchargement est bien autorisée dans le cadre d'un permis relatif à ce commerce ?

- Quelles sont les conditions et les horaires exacts applicables, s'il y en a ?

- Cette zone de livraison est prévue pour être temporaire ou pour durer ?

- Un transfert a été prévu du côté de la chaussée de Wavre qui est à destination plus commerçante ?

- Et enfin, est-ce qu'il existe des mesures que la commune peut prendre pour limiter spécifiquement les nuisances sonores pour les riverains, en particulier tôt le matin ou les week-ends ?

Monsieur le Bourgmestre :

Donc, les personnes qui vous ont contactés n'ont pas appelé la police ?

Madame Petit :

Non effectivement

Monsieur le Bourgmestre :

C'est dommage. C'est vraiment dommage parce que la police, elle fonctionne jour et nuit, y compris à 4h du matin. Et lorsqu'on téléphone pour dire qu'un camion décharge, éventuellement moteur tournant avec des clarks, etc à 4h du matin, la police elle vient. Elle dresse procès-verbal, j'en suis averti et nous, on adresse alors un PV urbanistique indiquant qu'il y a violation du permis d'environnement et que si ça se réitère, on prendra des mesures de contrainte. La solution, elle est là, elle est toute simple en fait. Donc les conditions sont prévues dans le permis, sauf erreur de ma part, c'est bien par Général Fivé qu'ils doivent décharger, vu le gabarit des camions.

Ce qui est dommage, c'est qu'évidemment on n'a pas fait ça sans concertation. On a convoqué tous les riverains, on a fait des affiches. Il n'y a pas eu grand monde qui s'y est intéressé. C'est souvent quand les gens voient les choses après qu'ils se manifestent. Mais il n'est pas possible d'aller livrer à 4h, 5h, 6 h du matin.

Ici, les horaires de livraison, c'est entre 8h et 12h le samedi. Les livraisons ont lieu sur l'aire prévue à cet effet, rue Général Fivé. Le véhicule ne peut pas constituer une gêne pour les passants, les piétons, les cyclistes ou les véhicules. On ne peut pas faire du bruit ou klaxonner à l'occasion de cette livraison.

Une livraison hors des périodes autorisées pourrait être permise pour une demande spécifique et ponctuelle pour un événement qui est tout à fait exceptionnel.

Et donc il suffit que les gens téléphonent à la police, l'appel est enregistré et la patrouille, elle arrive.

J'ai comme ça pu fermer des chantiers de construction parce que le problème à Bruxelles, c'est l'accès. L'entrepreneur principal prend les obligations dans le permis, mais après, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant (vous avez des gens qui s'amènent de Hollande ou d'ailleurs), lui, s'amène à 3 ou 4 h du matin. Mais ça, nous, on dresse PV et s'il y a réitération, on arrête le chantier. Et ça, ça marche, je peux vous dire qu'à ce moment-là, avec les amendes de retard en cascade qu'il y a entre les différents entrepreneurs, ça ne recommence pas.

Donc la bonne technique c'est ça.

Madame Petit :

Donc si j'ai bien compris, la livraison à l'endroit actuel, elle est légale mais elle est limitée dans le temps. Et s'il y a des nuisances sonores, il faut appeler la police.

Monsieur le Bourgmestre :

C'est bien ça.

Madame Petit :

OK

Monsieur le Bourgmestre :

Il n'était pas cohérent de permettre aux grands camions d'« Action » de livrer sur la chaussée de Wavre parce qu'elle est bloquée pendant tout le temps de la livraison. Il n'y a aucune possibilité de se stationner convenablement à cet endroit.

Et donc ça a fait l'objet [d'une rencontre] - j'étais présent et Monsieur Van Bockstal était présent- il y avait très peu de riverains, mais on a reçu ces gens, on a été voir sur place, on a vu les plans et donc c'est vrai qu'utiliser le parking, qui est en intérieur, était la solution pour permettre à ce commerce de s'installer.

Madame Petit :

Merci, je vais transmettre.